

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES

TENONNEUSE

Règlement de consultation

Procédure adaptée - n°1/2018

La procédure de consultation utilisée est la suivante : **Procédure adaptée selon l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 JUILLET 2015 et l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics**

Dates limites de remise des offres : 20 décembre 2017 à 12h00

Table des matières

| | |
|---|---|
| Article 1 : Le pouvoir adjudicateur | 2 |
| Article 2 : Objet et étendue de la consultation | 2 |
| Article 3 Conditions de la consultation | 2 |
| 3.1 Mode de consultation | 2 |
| 3.2 Décomposition en lot et forme juridique de l'attribution | 2 |
| Article 4 : Conditions relatives au marché | 3 |
| 4.1- Livraison | 3 |
| 4.2- Prix | 3 |
| 4.3 Règlement | 3 |
| Article 5 : Dossier de consultation des entreprises..... | 3 |
| 5.1 Contenu et mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)..... | 3 |
| 5.2 Modifications de détail du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) | 4 |
| Article 6 : Présentation des offres..... | 4 |
| 6.1 Contenu du dossier de candidature..... | 4 |
| 6.2 Envoi du dossier de candidature..... | 5 |
| 6.3 Délai de validité des offres..... | 5 |
| Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres..... | 5 |
| 7.1: Examen des candidatures | 5 |
| 7.2 Jugement des offres..... | 5 |
| Article 8 : Renseignements complémentaires | 6 |

Article 1 : Le pouvoir adjudicateur

LYCEE PROFESSIONNEL DU BOIS
AVENUE DU BOIS CHANTANT
31110 MONTAUBAN DE LUCHON
Tél : 05 61 79 96 50
Fax : 05 61 79 96 51
Email : **0311334G-gest@ac-toulouse.fr**

Le pouvoir adjudicateur est le chef d'établissement du lycée professionnel du Bois.

Article 2 : Objet et étendue de la consultation

La présente consultation a pour objet la fourniture d'une tenonneuse.

Article 3 Conditions de la consultation

3.1 Mode de consultation

La procédure de consultation utilisée est la suivante : Procédure adaptée selon l'article 42 de l'ordonnance 2015-899 du 23 JUILLET 2015 et l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics

Montant maxi : 27600€ TTC (montant de la subvention accordée par la région Occitanie pour l'achat de cette machine outil)

3.2 Décomposition en lot et forme juridique de l'attribution

3.2.1. Décomposition en lots

Sans objet.

Nomenclature CPV
42000000-6

3.2.2. Forme juridique de l'attribution

L'offre sera présentée par une seule entreprise.

3.2.3: Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées

3.2.5 : La négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier.

Article 4 : Conditions relatives au marché

4.1- Livraison

La livraison et l'installation devra être effectuée avant le 15 février 2018.

4.2- Prix

Les prix sont fermes, non actualisables, non révisables.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres, frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison au LP du BOIS, des frais afférents à l'application de l'article 10.1.3 du CCAG FCS, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution de la prestation, les marges pour risque, les marges bénéficiaires et les sujétions particulières.

4.3 Règlement

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur du marché est le virement bancaire par mandat administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire. Le délai de paiement est fixé à 30 jours, à compter de la réception de la facture. Les références du ou des comptes bancaires où seront effectués les paiements doivent être précisées sur chaque facture.

Le paiement des prestations interviendra en deux temps :

- 30% à la signature du contrat par les deux parties et sur facture
- 70% après la livraison sur facture

Article 5 : Dossier de consultation des entreprises

5.1 Contenu et mise à disposition du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le dossier de consultation comporte :

- Le Règlement de la Consultation,
- L'Acte d'Engagement,
- Le Cahier des Clauses Particulières valant cahier des clauses administratives et cahier des techniques particulières

Le dossier de consultation est disponible sur la plateforme de publication des appels d'offres des EPLE : mapa.aji-france.com

L'identification des opérateurs économiques lors du retrait électronique du dossier de consultation est fortement conseillée par le pouvoir adjudicateur (fournir si possible une adresse mail et un numéro de téléphone).

5.2 Modifications de détail du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation **au plus tard 5 jours** avant la date limite de réception des offres, sans que ces dernières ne puissent atteindre l'objet même du marché ou être discriminatoires.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation.

Si, à l'occasion de l'étude du dossier, la date limite de réception des offres était reportée, la disposition précitée s'appliquera en fonction de cette nouvelle date.

Article 6 : Présentation des offres

6.1 Contenu du dossier de candidature

Les candidats doivent produire un dossier complet, rédigé en langue française, comprenant les pièces demandées ci-après, datées et signées par eux. Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur conclura le marché dans l'unité monétaire suivante : Euro.

Quel que soit leur choix, les candidats et soumissionnaires produisent obligatoirement un dossier comprenant les pièces suivantes :

- 1. Le Cahier des Clauses Particulières**, dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'établissement coordonnateur fait seul foi.
- 2. Le mémoire technique** attestant la qualité technique de l'offre présentée et des autres éléments d'appréciation de l'offre, détaillant l'ensemble des dispositions proposées de mettre en œuvre pour l'exécution du marché. Les fiches techniques devront être jointes. - Garantie et maintenance : Le matériel est garanti au minimum deux ans pièces, main d'œuvre et déplacements. Le candidat devra préciser les modalités du SAV, entre autre les délais d'intervention.
- 3. La lettre de candidature (DC1) et la déclaration du candidat (DC2)**
- 4. Les bordereaux de prix,**
- 5. Un relevé d'identité bancaire : (R.I.B),**

Le marché sera attribué au fournisseur retenu sous réserve de la production dans un délai de 6 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur des certificats fiscaux et sociaux.

6.2 Envoi du dossier de candidature

6.2.1 : Conditions d'envoi et de remise des dossiers de candidatures

Les offres peuvent être envoyées :

- soit par la Poste par lettre recommandée avec demande d'avis de réception
- soit déposées contre récépissé à l'adresse suivante au

COLLEGE JEAN MONNET
POUR LE LP DU BOIS
Service des marchés publics
2 boulevard Charles de Gaulle
31110 BAGNERES DE LUCHON

- soit déposé sous forme dématérialisée sur le site AJI-France ou le site KLEKOON

Dans ce cas, le pouvoir adjudicateur demandera au fournisseur retenu la signature des documents originaux, seul moyen de valider la procédure de mise en concurrence.

Le fournisseur donnera son adresse mail pour recevoir éventuellement les demandes de complément d'information.

6.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité est fixé à 60 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 7 : Sélection des candidatures et jugement des offres

7.1: Examen des candidatures

Lorsque le pouvoir adjudicateur constate, lors de l'ouverture des candidatures, que des pièces dont la production était réclamée sont absentes, il se réserve la possibilité, de demander au(x) candidat(s) concerné(s) de produire ces pièces dans un délai qui ne saurait excéder cinq jours.

7.2 Jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, le cas échéant après négociation, en application des critères pondérés de jugement des offres suivants analysée relativement aux éléments exigés dans le mémoire technique.

Seront pris en compte pour le choix des offres, l'ensemble des critères ci-dessous, affectés de la pondération suivante :

- | | | |
|---------------------------|--------|--|
| 1 - Prix | (45%) | |
| 2 - Qualité de la machine | (35%) | (Qualité appréciée en fonction des fiches techniques). |
| 3 - Services | (20 %) | (installation, formation, service après-vente, adaptation du produit à une utilisation pédagogique Garantie et maintenance |

Le matériel est garanti au minimum deux ans pièces, main d'œuvre et déplacements.

Le candidat devra préciser les modalités du SAV, entre autre les délais d'intervention...)

Article 8 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite adressée à :

Nathalie ETUDIER, agent comptable pour le groupement de commande du Comminges
2 boulevard Charles de Gaulle
31110 BAGNERES DE LUCHON
Tél : 05 61 79 96 50
Fax : 05/61/79/96/51
Email : 0311334G-gest@ac-toulouse.fr